

LE ZÉRO PHYTO, POURQUOI ?

La Région wallonne a voté en 2014 une réglementation interdisant totalement, à l'horizon 2019, le recours aux pesticides sur les espaces publics. Depuis lors, Wavre a adopté le zéro phyto et œuvre pour une gestion différenciée du territoire en utilisant des **méthodes alternatives respectueuses de l'environnement**.

Les procédés alternatifs d'entretien des espaces publics nécessitent une fréquence d'intervention plus régulière. Ils témoignent d'une **gestion environnementale plus respectueuse pour notre planète et notre santé**.

Depuis l'interdiction de pulvériser dans les espaces publics, votre commune adapte ses méthodes d'entretien et d'aménagement grâce à des processus de désherbage alternatifs (manuels, mécaniques et thermiques) et des techniques préventives (paillage, copeaux, plantes couvre-sol...).

Pour ce faire, les équipes communales bénéficient depuis peu d'un matériel qui allie technologie et écologie :

NATURE ET SANTÉ : VOTRE COMMUNE AGIT

La gestion différenciée consiste à adapter le mode d'entretien à chaque espace communal, en fonction de son utilisation et de sa localisation. Active dans nos rues, espaces verts et cimetières, la gestion différenciée offre trois avantages... et tout le monde en profite !

Écologique : des actions favorables à la biodiversité, respectueuses de l'environnement et de la santé.

Économique : réduction de la consommation d'eau et de produits chimiques.

Social : aménagement adapté à l'utilisation des citoyens, paysages diversifiés et cadre de vie agréable.

DES ACTIVITÉS 100% NATURE

En plus du travail sur le terrain, votre commune s'investit tout au long de l'année dans de nombreuses **actions en faveur de l'environnement** : lutte contre les plantes invasives, fauchage tardif, site de compostage public, labellisation des cimetières natures, Semaine de la Propreté, Journées de l'Eau, Villes et villages fleuris, les Incroyables Comestibles, le Plan Maya et bien d'autres... !

DEVOIR CITOYEN

En vertu de l'article 15 du Règlement général de Police (disponible sur www.wavre.be), **tout riverain doit maintenir son trottoir, les accotements ainsi que le filer d'eau bordant son habitation en parfait état de conservation et de propreté** sans quoi, il risque des sanctions administratives. Les trottoirs étant des surfaces imperméables reliées à un réseau de collecte d'eau de pluie, il est interdit d'utiliser des pesticides pour les désherber.

CONSEILS MALINS D'ENTRETIEN

- Brossez régulièrement les joints pour éliminer la terre
- Utilisez binette, rasette ou couteau pour désherber
- Arrachez à la main les plantes plus coriaces
- Versez de l'eau bouillante ou utilisez un désherbeur thermique

i Bannissez l'eau de javel, le sel ou le vinaigre : ils ont des effets nuisibles sur les eaux de surfaces et souterraines !

ET DANS VOTRE JARDIN ?

- Couvrez le sol et les pieds des arbustes de paille ou de tontes de gazon pour éviter la pousse des herbes folles
- Plantez des essences couvre-sol
- Suivez les conseils du vendeur et n'utilisez que les produits adéquats en doses adaptées
- Servez-vous de coccinelles pour combattre les pucerons

Consultez les astuces pour un jardinage sans pesticides sur www.adafia.be

